

CP - Elections : informations pratiques

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains.

- **Comment s'inscrire sur les listes électorales ?**

Les nouveaux habitants ainsi que les électeurs ayant déménagé au sein de la commune ont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales ou de faire enregistrer leur changement d'adresse **jusqu'au vendredi 14 mai 2021**. Une permanence en Mairie se tiendra de 8h30 à 12h.

Cette démarche peut s'effectuer sur le site Internet service-public.fr dans la rubrique « papiers-citoyenneté » ou en Mairie. Il convient de produire une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et un justificatif de domicile récent (datant de moins de 3 mois).

- **Comment vérifier sa situation électorale et trouver son bureau de vote ?**

Les électeurs ont désormais la possibilité de vérifier leur situation électorale et leur bureau de vote en ligne : service-public.fr, rubrique « services en ligne et formulaires - demande d'inscription sur les listes électorales - vérifier votre inscription sur les listes ».

- **Comment établir une procuration ?**

Pour les électeurs souhaitant établir une procuration, la demande peut dorénavant se faire en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr. A la suite de la saisie en ligne via le portail d'identification « FranceConnect », les électeurs obtiendront un numéro de dossier.

L'électeur mandant muni de ce numéro et de sa pièce d'identité devra ensuite se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie, afin de faire valider son identité. La validation définitive de la demande s'effectuera par la Mairie qui avisera le mandant par courriel.

Plus d'informations : service élections au 03 68 09 03 37 - elections@colmar.fr

CONTACT PRESSE

Caroline Masson - Relations presse - 03 69 99 56 34 - caroline.masson@colmar.fr